

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

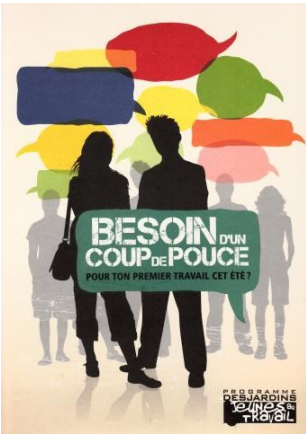
projektion
16-35



CARREFOUR
jeunesse • emploi



Desjardins



Identification de l'entreprise ou de l'organisme

Nom de l'entreprise ou organisme : _____

Personne responsable
de l'embauche : _____

Adresse : _____

Municipalité : _____

Code postal : _____ Tél. : _____ Téléc. : _____

Courriel : _____ Site Internet : _____

Description de l'emploi

Titre de l'emploi : _____

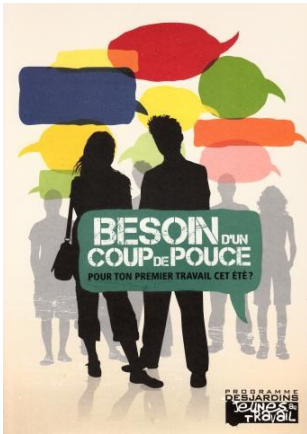
Veillez décrire les différentes tâches et responsabilités :

Nombre d'heures par semaine : _____ Salaire horaire : _____

Horaire de travail : Jour Soir Fin de semaine

Début de l'emploi : _____ Fin de l'emploi : _____

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION



Comment allez-vous superviser et appuyer l'étudiant ou l'étudiante dans le cadre de son emploi?

J'ai pris connaissance des conditions à respecter (voir feuille suivante)

Signature :

Date :

Retournez ce formulaire au plus tard le 25 mars 2018 à :

Projektion 16-35 | CJE du Kamouraska
a/s Catherine Lavoie
580A, rue Côté
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Télécopieur : 418 492-7851

Information : 418 492-9127, poste 103 | clavoie@projektion16-35.ca

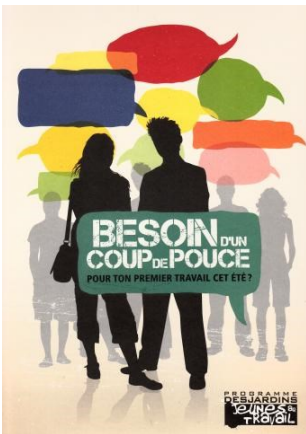
projektion
16-35



CARREFOUR
jeunesse • emploi



Desjardins



Conditions à respecter pour accéder à la subvention

1. Embaucher un jeune ou une jeune de 15 à 18 ans **qui aura été recruté et formé par Projektion 16-35 | CJE du Kamouraska** et qui réside dans une des municipalités desservies par la caisse participante.
Caisse de l'Anse de La Pocatière : Sainte-Louise/Saint-Roch-des-Aulnaies/Saint-Onésime/Saint-Gabriel-Lalemant/Saint-Pacôme/Rivière-Ouelle/La Pocatière
Caisse du Centre de Kamouraska : Mont-Carmel/Saint-Denis/Saint-Philippe-de-Néri/Kamouraska/Saint-Bruno/Saint-André/Saint-Pascal/Saint-Germain
2. Attendre la fin de la période de recrutement (12 mai 2018) avant de procéder à la sélection et l'embauche d'un ou d'une jeune.
3. Fournir un emploi de 180 heures réparties sur une période de 6 à 8 semaines entre juin et août 2018.
4. Défrayer les charges sociales du jeune employé ou de la jeune employée.
5. Fournir un bon encadrement au jeune ou à la jeune durant toute la période d'emploi.
6. Fournir à Projektion 16-35 | CJE du Kamouraska une copie du registre des paies du ou de la jeune, afin d'obtenir le second versement de la subvention.
7. Assumer des frais de gestion de 50 \$ si vous décidez de vous retirer du programme après avoir reçu une lettre d'acceptation.